

DEMANDE D'ALLOCATION ACTIVITÉS CULTURELLES

Le salarié doit avoir un an de présence dans la Coopérative adhérente.

Cette allocation est attribuée pour l'année de pratique aux travailleurs et aux membres de leur famille.

(Adultes et enfants à charge jusqu'à l'âge de 18 ans à la date de la demande)

Le justificatif de paiement, facture est obligatoire

Consulter les listes des activités éligibles.

SALARIÉ

Nom : Prénom :

Adresse complète :

COOPÉRATIVE

Raison sociale :

Adresse :

Temps complet

Temps partiel heures hebdomadaires

Nous attestons que le salarié ci-dessus désigné est employé dans notre coopérative depuis le : A le

Cachet

Signature

BÉNÉFICIAIRES DE LA PRESTATION

Table with 3 columns: Noms, Prénoms, Date de naissance. Multiple empty rows for data entry.

MODE DE PAIEMENT

Virement bancaire (joindre RIB)

PIÈCES A JOINDRE

Si vous faites une première demande :

- Photocopie de la facture de pratique
Relevé d'identité bancaire
Photocopie du livret de famille et/ou de la carte d'identité

ADRESSEZ VOTRE DEMANDE A :

UNION SOCIALE DES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES DE PRODUCTION

61, Boulevard de Picpus - 75012 Paris - Tél : 01 43 07 18 08 - Fax : 01 43 41 50 44 - E-mail : union.sociale@wanadoo.fr - Internet : www.union-sociale.coop